



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE PARIS,

PRÉCÉDÉS DE SON HISTOIRE,

PENDANT LES ANNÉES 1823 ET 1824.

~~~~~  
TOME TROISIÈME.  
~~~~~

PARIS,

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE,

Rue des Saints-Pères, n° 46, en face la rue Taranne,

ET CHEZ DESBEAUSSEAUX, LIBRAIRE, QUAI MALAQUAI, n° 15.

~~~~~  
1825.

LINNÉ, qu'il a traduite du suédois, et dans laquelle on trouve une foule d'anecdotes inédites sur ce grand homme. Il en sera rédigé un extrait pour être publié.

On lit pour M. DESVAUX un mémoire destiné à compléter le travail de PALISOT DE BEAUVOIS sur les mousses, publié dans le 1<sup>er</sup> volume des mémoires de la Société. Ce Mémoire a pour titre : *Exposition méthodique des genres de la famille des mousses*. Il fera partie d'une prochaine livraison des *Annales*.

*Séance du 19 février.* — On apprend la perte récente que la Compagnie vient de faire dans la personne de l'un de ses membres honoraires, M. JUGE DE SAINT-MARTIN, et de l'un de ses correspondans, M. CULLET DE MONTARSIER. Le Secrétaire perpétuel lit sur ces deux confrères une notice biographique et bibliographique.

M. DE LA PYLAIE annonce qu'il a recueilli dans ses voyages à Terre-Neuve et sur les côtes françaises de l'Océan 450 espèces d'hydrophites, c'est-à-dire le triple de ce qui était connu jusqu'ici.

M. TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE adresse une note fort curieuse sur un pommier cultivé à Saint-Valery-sur-Somme; elle sera imprimée dans la seconde livraison des *Annales Linnéennes*, ainsi que le dessin qui l'accompagne.

M. THOLLARD envoie le résumé de ses observations météorologiques pendant l'année 1823, quelques remarques sur l'ergot des fromens, et le résultat obtenu, durant la même année, des paragrêles en paille, dont l'usage est répandu dans le département des Hautes-Pyrénées.

M. DE BRONDEAU fait passer des échantillons de deux variétés de l'*Uredo miniata* de PERSOON, qu'il a trouvées sur des feuilles de chêne et de charme.

M. le docteur DRONSART, de Paris, fait hommage de

quelques observations nouvelles relativement à la naissance des perroquets en France. Les aras éclosent vingt-deux jours après l'incubation ; le petit reste complètement nu jusqu'au trentième jour, que son corps se couvre de duvet. Le mâle ne lui donne point à manger, la femelle seule est chargée de ce soin, comme aussi de couvrir les œufs : le mâle se tient alors à l'entrée du nid et en défend l'approche. D'après l'expérience de M. BORDES, administrateur de l'enregistrement et des domaines à Paris, qui élève des aras depuis 1818, cet oiseau peut se reproduire en France avant l'âge de cinq ans. Ces faits rectifient ceux consignés dans un mémoire de M. LAMOUREUX, correspondant à Caen, lu à la séance publique du 28 décembre 1822.

On procède au renouvellement des officiers dignitaires amovibles. Le dépouillement des scrutins donne pour président M. ANDRÉ THOUÏN, de l'Institut ; pour vice-présidents, MM. le docteur DESCOURTILZ, auteur de la *Flore médicale des Antilles*, et PERSOON ; pour trésorier, M. le docteur DEVÈZE, et pour secrétaire-adjoint-archiviste, M. ALEXIS GAZAN.

La commission des finances est composée de MM. le docteur TRONCIN, CORNILLON et PERROTTET.

M. BOULLET lit un mémoire sur les greffes végétales et les greffes animales.

On lit pour M. RODAT D'OLEMPS une notice sur le magnétisme des serpents. Aux faits qu'il rapporte, plusieurs membres en ajoutent d'autres qui confirment la singulière propriété qu'ont certains reptiles d'attirer et avaler des animaux plus gros qu'eux.